



Déconfinement : une situation exceptionnelle

Le problème du déconfinement et de la reprise de l'activité est au centre des préoccupations de chacun et chacune. Tous les jours, depuis le 17 mars, le SNEP-FSU interpelle le gouvernement, le ministre, l'Inspection ... pour avoir des cadrages nationaux clairs.

Nous avons beaucoup communiqué avec l'ensemble de la profession pour bâtir une approche nationale. Ce texte se veut un rappel synthétique de la position du SNEP-FSU, qui peut évoluer selon l'actualité. Chacun et chacune pourra construire son propre point de vue en fonction de 2 paramètres qui peuvent se retrouver en contradiction : la préservation impérative de la santé des personnels et des élèves et la défense et le développement du service public d'éducation.

Le déconfinement progressif n'est pas une problématique simple. Pourtant, il a été imposé d'en haut contre l'avis de nombreux experts, alors que la concertation aurait dû être la plus large possible pour voir quand et comment le faire dans les meilleures conditions possibles.

Dès le début du confinement, nous avons dit qu'il n'y avait pas de « continuité pédagogique », mais une rupture d'école. On peut affirmer aujourd'hui que la réouverture des établissements scolaires, avec toutes les règles sanitaires ne sera toujours pas l'école, et encore moins lorsque la reprise pour les familles se fait sur la base d'un « volontariat ». Le problème se pose pour toutes les disciplines et l'ensemble de la communauté éducative va en être affecté pour un long moment. On ne peut parler, dans le meilleur des cas, que d'une étape intermédiaire « éducative » avant la reprise.

Mais, ce qui rajoute au trouble, c'est la façon dont le ministre de l'éducation Nationale profite de la situation pour avancer sa vision de l'École. Nous y reviendrons concernant l'EPS.

Pas de reprise si les conditions sanitaires ne sont pas réunies

La position retenue a été de garantir la sécurité sanitaire des enseignants, des enfants et au-delà de la société. Ce qui s'est traduit par une revendication : pas de reprise si les conditions sanitaires ne sont pas réunies. Ce qui sous-entend une reprise, là où c'est possible, pour renouer le lien scolaire, notamment avec les élèves les plus en difficulté ou ceux qui ont souffert du confinement

EPS et déconfinement

Le problème est complexe pour notre profession, pour au moins 2 raisons :

- Le déconfinement a provoqué une rupture réelle et concrète de la pratique sportive des jeunes, avec des inégalités extrêmement importantes en fonction des milieux d'origine, et une rupture de la socialisation consubstantielle aux pratiques physiques. Le déficit pour les jeunes dans ce domaine n'est sans doute pas encore bien visible et quantifiable, il faudra le vérifier à la reprise, mais on peut avoir l'intuition qu'il est bien réel. La question d'un re-scolarisation pour tous et toutes est donc un enjeu.
- Nous ne pouvons, sans doute moins que d'autres, pratiquer et faire pratiquer en respectant les fameux « gestes barrière » dont le « non contact ». Notamment l'utilisation des équipements, les besoins d'hygiène post-pratique, la gestion de l'effort et de la transpiration, rendent impossible une EPS « normale », y compris peut-être à la rentrée de septembre.

Devant la décision prise, outre l'activité classique syndicale de revendication, nous sommes amenés à avoir une position qui doit, à cette étape tenir compte de plusieurs faits :

- Pour certaines familles, certaines personnes et donc certains enfants, le confinement est aussi très dangereux au plan vital !
- L'extrême hétérogénéité des établissements qui fait qu'entre un gros collège dans la région parisienne et un petit collège rural, les perspectives et les possibilités ne sont pas les mêmes, ne serait-ce que pour faire respecter les gestes barrières.
- La rupture d'école est dramatique pour certaines populations quand pour d'autres, favorisées culturellement, ce ne sera qu'un épisode parmi d'autres.

- Tout le monde, de toute façon, ne « rentrera » pas au même moment. Et à l'heure actuelle, un reconfinement, le premier ministre l'a dit, fait parti des possibles si le nombre de cas augmente après le 11 mai.
- L'EPS, quoi qu'il en soit, ne sera pas possible. Par contre la pratique physique, sous certaines conditions, sera peut-être permise dans certains établissements.

Le ministère, sous pression particulièrement de la FSU et de ses syndicats, a rédigé un « protocole sanitaire » pour la réouverture des établissements. Si les préconisations ne sont pas respectées, la réouverture ne pourra pas se faire. La tenue de CHSCT et de conseil d'administration peut être exigée.

Pour conclure ce premier rappel des raisons de notre positionnement, nous avons exclu une reprise sans condition tout en laissant ouvert le principe d'une reprise sous conditions sanitaires, particulièrement pour des jeunes pour qui la reprise scolaire pourrait être une bouée de sauvetage. Il reste par ailleurs à travailler avec toutes les incertitudes actuelles à la rentrée de septembre.

Une discipline sous tension

Ensuite nous devons étudier de près et réagir à la situation particulière de l'EPS. Là encore, nous avons exclu des positions radicales car elles ne permettent pas d'agir concrètement. Dès qu'un établissement sera déclaré ouvert et pouvant respecter le protocole, tout enseignant devra rejoindre son travail (sauf personnel dit « à risque » et conjoints de personnels à risques, garde d'enfants...). Pour nous la question sera : pour y faire quoi ?

La question est en soi problématique mais le gouvernement, à travers l'initiative de quelques députés LREM, décide de profiter de la crise pour avancer sur une volonté de JM Blanquer décrite dans son dernier livre : l'école est là pour assurer les fondamentaux (lire écrire compter), le reste devant être relégué l'après-midi dans un ensemble « culturel » et ouvert aux associations et officines privées-

Or c'est précisément ce que proposent ces députés LREM dans le cadre du déconfinement : permettre les après midi l'intervention des associations et des clubs... pour encadrer la pratique physique des jeunes dans les établissements. En clair, la crise peut permettre d'inscrire durablement quelque chose qui a toujours jusqu'à présent été rejeté.

La profession, prise dans ses problèmes de doutes légitimes sur le déconfinement, peut-elle laisser le champ libre à ces mesures qui peuvent mettre en danger l'EPS pour laquelle elle s'est battue ces 50 dernières années ? Notre réponse est non.

Pour le SNEP-FSU, si l'ouverture des collèges se confirme dans le respect du protocole, il nous faut envisager les possibles *pour assurer principalement une « remobilisation physique » des jeunes qui seront présents*. Nous ne parlons bien évidemment pas d'EPS au sens habituel du terme.

Lors de cette phase le SNEP-FSU mettra en œuvre un plan d'aide à la profession. Partout il vous sera possible de contacter un militant du SNEP-FSU pour vous aider en cas de problème.

Quelques repères :

- Quoi qu'il se passe, quels que soient les problèmes, agir toujours en collectif. Que ça soit la communauté éducative de l'établissement dans son ensemble, ou a minima l'équipe EPS, ne pas affronter cette épreuve individuellement.
- Si le protocole sanitaire n'est pas respecté (nombre d'élèves, pas de masque, manque de personnel, de gel...), la non-reprise doit pouvoir être actée à partir d'une activité syndicale forte et collective.
- La FSU a déposé un préavis de grève pour couvrir les collègues en cas de problème.
- Vous trouverez sur notre site un récapitulatif des textes et argumentaires pour aider dans cette période.
- Contacter les responsables départementaux ou académiques, qui sont présents pour vous depuis le début de la crise. N'hésitez pas aussi à nous faire part de vos réflexions et actions.
- Il est important de savoir ce que nos élèves ont réellement fait pendant le confinement en matière d'AP pour mieux appréhender la réalité. Une proposition de questionnaire est en cours de réalisation